



## **SOCIÉTÉ DES AMIS DE SAINT-SYLVESTRE ET DE L'ABBAYE DE GRANDMONT**

**1 place de la Mairie – 87240 SAINT-SYLVESTRE**  
**Association Loi de 1901 – CCP LIMOGES 1230-31 F**  
<https://www.sassag.com> - [contact@sassag.com](mailto:contact@sassag.com)

Saint-Sylvestre, le 1er août 2022

### **Objet : Convocation à l'assemblée générale**

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous vous confirmons que **l'Assemblée Générale** de votre association, la SASSAG, se tiendra, à partir de 15h30, le **samedi 20 août 2022** à la salle des fêtes de Saint-Sylvestre.

Cette réunion se déroulera dans le cadre des obligations sanitaires en vigueur à cette date.

En cas d'indisponibilité, un pouvoir à nous retourner est joint à ce courrier.

Lors de cette assemblée, les dernières mises au jour d'éléments architecturaux spectaculaires (partie conservée du cloître entre autre) seront présentées par le Professeur Racinet.

Comme toujours votre aide financière est primordiale pour la sauvegarde du patrimoine de l'abbaye. Aussi, nous remercions les retardataires de bien vouloir s'acquitter de leur cotisation, soit par paiement en ligne soit par chèque. La démarche est précisée sur le site [sassag.com](http://sassag.com) (bouton « Adhésion »)

Les règlements par chèque et les dons pourront être effectués le jour de l'Assemblée Générale ou par courrier adressé à notre trésorière : Madame Céline CHEVIN - Brugéras - 87240 AMBAZAC.

Nous vous rappelons que le concert se déroulera en l'église de Saint-Sylvestre à partir de 20h30, dans le respect des obligations sanitaires en vigueur.

Nous serons heureux de vous accueillir afin de vous présenter toutes les actions réalisées cette année, ainsi que celles à venir.

Très cordialement,

Jean-Paul Morlier, vice-Président





## ***SOCIETE DES AMIS DE SAINT-SYLVESTRE***

### ***ET DE L'ABBAYE DE GRANDMONT***

*En mairie*                      **87240 SAINT-SYLVESTRE**  
*Association Loi de 1901 – C.C.P LIMOGES 1230-31 F*

<https://sassag.com>      [contact@sassag.com](mailto:contact@sassag.com)

Août 2022

En cas d'empêchement pour venir participer à l'assemblée générale ordinaire de l'association, merci de faire parvenir votre pouvoir de représentation ci-dessous :  
Je soussigné(e)  
donne pouvoir à  
de me remplacer à l'assemblée générale ordinaire de la SASSAG, le samedi 20 août 2022 et de prendre toutes décisions utiles.

A

le

Signature

Retourner à F. MOUGNAUD  
MAIRIE  
1 rue de la Mairie  
87240 Saint-Sylvestre